



Organisation
internationale
du Travail

Renforcer les systèmes d'inspection du travail pour améliorer l'application de la législation du travail dans le cadre de la coopération pour le développement



► Les services de l'administration et de l'inspection du travail sont essentiels pour garantir le respect de la législation internationale du travail

La [Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail](#) (2019) décrit l'administration et l'inspection du travail comme des institutions du travail importantes pour promouvoir des conditions de travail décentes et faire respecter la législation, garantissant ainsi le respect des principes et droits fondamentaux au travail et promouvant des environnements de travail sûrs et sains. Or, faire respecter la législation nationale du travail demeure un défi pour tous les États Membres de l'OIT.

La pandémie de COVID-19 a notamment perturbé de façon considérable les activités menées par, et en collaboration avec, les services

de l'administration du travail, exigeant l'adoption de nouvelles procédures de travail. Dans son [appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19](#) (2021), l'OIT s'est notamment engagée à «renforcer la capacité des administrations du travail, des inspections du travail et d'autres autorités compétentes à garantir la mise en œuvre de la réglementation, en particulier dans les domaines de la protection sociale et de la santé et la sécurité au travail». L'OIT fournit à ces institutions une assistance technique ciblée et adaptée pour leur permettre de s'acquitter de leur rôle d'importance stratégique.

«Nous constatons trop fréquemment que les lois sont de moins en moins appliquées [...] [et en particulier] que le nombre d'inspecteurs du travail et de visites de contrôle diminue [...]»

Les normes et législations nationales du travail demeurent essentielles pour réglementer le monde du travail et garantir des règles du jeu égales pour tous au plan social; [...] l'administration et l'inspection du travail, associées au système judiciaire, ne sont pas des concepts dépassés. Elles demeurent indispensables pour garantir le respect de la loi, à condition qu'elles soient convenablement armées pour relever les nouveaux défis.»

Guy Ryder, Directeur général du BIT

► L'OIT promeut la ratification et la mise en œuvre effective des conventions internationales du travail

Le [Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et de la santé au travail \(LABADMIN/OSH\)](#) de l'OIT soutient directement les États Membres œuvrant en vue de la ratification et de la mise en œuvre de la [convention \(n° 81\) sur l'inspection du travail, 1947](#), ainsi que de la [convention \(n° 129\) sur l'inspection du travail \(agriculture\), 1969](#), et de la [convention \(n° 150\) sur l'administration du travail, 1978](#).

LABADMIN/OSH apporte un concours significatif à la réalisation du [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) en ce qui concerne notamment l'objectif de développement durable sur le travail décent et la croissance économique (ODD 8) –, contribuant ainsi directement à «défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs».

Conventions de gouvernance

Parmi les quatre conventions qualifiées d'instruments de gouvernance (ou prioritaires) par le Conseil d'administration du BIT figurent la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, et la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969.

Les États Membres sont donc encouragés à les ratifier en raison de leur importance pour le fonctionnement du système des normes internationales du travail. La [Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable](#) (2008) souligne, dans les dispositions relatives à son suivi, l'importance de ces conventions au regard de la gouvernance.

► L'inspection du travail est essentielle pour faire appliquer les dispositions relatives au travail contenues dans les accords commerciaux

Les services d'inspection du travail, pour être efficaces, doivent contribuer à la protection des droits des travailleurs tels qu'inscrits dans les conventions fondamentales de l'OIT, en faisant appliquer les lois nationales de façon effective. À cet égard, l'OIT, par le biais de l'assistance technique qu'elle fournit à ces institutions, aide les États Membres à renforcer leurs capacités de se conformer aux obligations découlant des dispositions relatives au travail contenues dans les

accords commerciaux. Promouvoir la ratification et la mise en œuvre effective de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, est donc un moyen à la fois d'encourager l'application de la législation nationale du travail, en faisant mieux connaître les droits et devoirs qui y sont énoncés, et de mettre en évidence les éventuelles lacunes de la législation nationale du travail au regard des normes internationales du travail.

Les projets de l'OIT renforcent l'inspection du travail: un moyen de mieux faire respecter les accords commerciaux

L'OIT, avec le soutien de LABADMIN/OSH, a mis en œuvre plusieurs projets de coopération pour le développement visant à renforcer l'inspection du travail, dans le cadre de l'accord commercial conclu entre les États-Unis et la Colombie; de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) au Vietnam; du Système des préférences généralisées (SPG) de l'UE, notamment du SPG+ en Arménie, à Madagascar et en Côte d'Ivoire; et de la zone de libre-échange approfondie et complète (ZLEAC) établie entre l'UE et l'Arménie ainsi que la Géorgie, entre autres pays.

► L'OIT encourage des moyens novateurs de renforcer les systèmes d'inspection du travail

Grâce à leur rôle combiné qui consiste à fournir conseils et orientations et à faire appliquer les dispositions légales, les services d'inspection du travail sont au cœur du dispositif destiné à faire respecter effectivement la législation du travail. Or, aussi importants soient-ils, ils ne sauraient garantir, à eux seuls, le respect systémique du droit positif du travail. C'est pour cette raison que l'OIT porte depuis ces dernières

années un regard nouveau sur les questions se rapportant à la législation du travail, de manière à offrir une perspective globale pour renforcer la collaboration entre les institutions et faire intervenir de nouveaux acteurs. Cette vision a permis de mettre au point un ensemble d'approches et d'outils novateurs pour renforcer les activités des services d'inspection du travail.

- **Mettre en œuvre de nouvelles approches réglementaires :** L'OIT soutient l'amélioration des cadres réglementaires nationaux de l'inspection du travail en complétant les références faites aux normes internationales du travail par des possibilités réglementaires innovantes fondées sur la pratique comparée. Cette approche implique une réglementation adaptée aux besoins, une priorité accordée à l'obtention de meilleurs résultats grâce à une formulation simplifiée et plus compréhensible de la conformité attendue et la mise en œuvre des meilleures pratiques réglementaires. Cette approche novatrice est prise en considération lorsqu'il s'agit non seulement d'évaluer les services d'inspection du travail, comme c'est le cas au **Monténégro**, mais aussi d'effectuer une analyse en vue de faire apparaître les lacunes de la législation nationale sur l'inspection du travail au regard des normes internationales du travail, comme en **Mongolie** et à **Madagascar**.

- **Améliorer les méthodes de planification et d'inspection** à l'aide du [modèle de Planification stratégique pour la conformité](#) :

Le nombre de lieux de travail soumis à inspection est de très loin supérieur aux ressources disponibles pour les inspecter. L'essor des formes atypiques d'emplois, les chaînes d'approvisionnement mondiales et l'introduction des nouvelles technologies sont autant d'aspects qui favorisent l'apparition de nouveaux modèles économiques, lesquels peuvent aussi être source de nouveaux risques au travail – tous ces éléments évoluant à un rythme plus rapide que la capacité d'intervention légale de l'inspection du travail et la disponibilité des outils d'application de la réglementation dont elle dispose. Grâce à la planification stratégique, l'OIT aide les services d'inspection du travail à faire appliquer la loi, en dépit de leurs ressources limitées et de leur capacité d'intervention pouvant être inadaptée. La planification stratégique pour la conformité (SCP) se caractérise par un ciblage basé sur des données probantes de secteurs économiques susceptibles d'enfreindre la législation et par des interventions inédites conçues spécifiquement pour tel ou tel problème de conformité dans les secteurs en question. Cette approche fait intervenir une multitude d'acteurs traditionnels et non traditionnels, y compris via une collaboration interinstitutionnelle, de manière à en accroître la portée et l'impact. Ce faisant, elle peut entraîner un effet de ricochet, les actions d'inspection se traduisant par un niveau de conformité plus élevé. En outre, l'OIT aide les services d'inspection du travail pour tout ce qui touche aux aspects procéduraux de la planification et autres processus de gestion.

Développer le modèle de planification stratégique pour la conformité (SCP)

En 2021, [neuf pays](#) (Botswana, Colombie, Côte d'Ivoire, Eswatini, Indonésie, Madagascar, territoire palestinien occupé, Tanzanie et Zambie) ont participé activement à la mise en œuvre de plans stratégiques pour la conformité dans différents secteurs économiques. Dans ces neuf pays, le respect du droit du travail a augmenté de 39 % dans les secteurs ciblés, améliorant ainsi les conditions de travail d'environ 108 090 travailleurs. Onze autres pays ont œuvré à l'élaboration de plans d'inspection stratégiques, et six nouveaux pays ont sollicité le soutien du Bureau dans ce domaine.



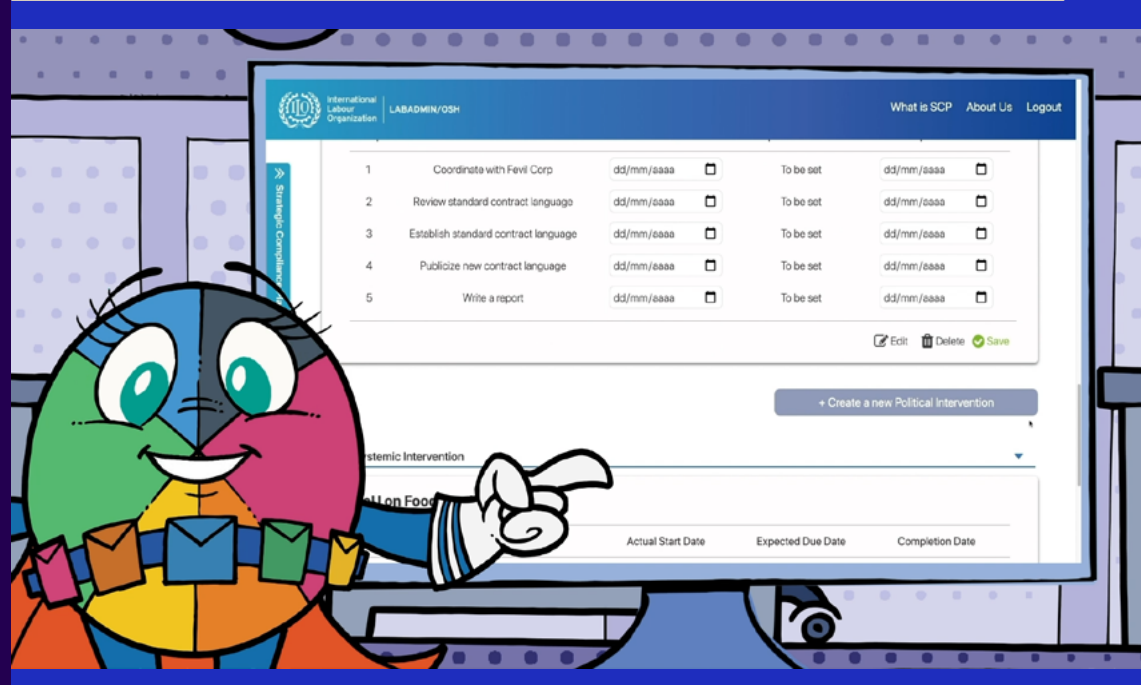
Une visite d'inspection sur un chantier à Madagascar © OIT/Maxime Fossat

- **Mettre au point des systèmes modernes de gestion de l'information :** La crise du COVID-19 a mis en évidence des disparités entre les pays en ce qui concerne l'accès des services d'administration et d'inspection du travail à une technologie moderne et résiliente. L'OIT, par le biais de LABADMIN/OSH, et dans le cadre de l'initiative sur les technologies transformatrices au service du travail décent (TT4DW), collabore avec les services d'administration et d'inspection du travail pour exploiter le potentiel de la technologie numérique. Cette initiative encourage l'élaboration de systèmes numériques de gestion des cas, en s'appuyant sur des expériences menées avec succès par l'OIT au **Bangladesh**, en **Colombie**, aux **Philippines** et au **Sri Lanka**, expérimente des technologies réinventées, et mène des recherches et une mutualisation des connaissances concernant les cas d'utilisation innovants partout dans le monde.

Tirer parti de la technologie pour renforcer l'efficacité des services d'inspection du travail

L'initiative sur les technologies transformatrices au service du travail décent (TT4DW) a lancé le tout premier espace virtuel pour permettre aux services d'inspection du travail de concevoir des plans stratégiques pour la conformité. Le portail pour la conformité stratégique (SCPportal) est un espace virtuel protégé par un mot de passe, qui permet de concevoir et de mettre en œuvre des plans stratégiques pour la conformité. Ce portail permet aux services d'inspection du travail des États Membres de produire et d'analyser les résultats d'interventions destinées à promouvoir l'application de la législation du travail et le travail décent (ODD 8) dans des secteurs ciblés. Un tableau de bord interactif permet de visualiser des statistiques clés harmonisées sur l'inspection du travail. L'analyse des données facilite la prise de décisions fondées sur des éléments probants pour soutenir la conception d'interventions futures.

L'initiative TT4DW redéfinit et expérimente des technologies innovantes au service de l'administration et de l'inspection du travail. Le [DecentWorkChabot](#) est une plateforme publique destinée à mettre en évidence les déficits de travail décent tout au long de la chaîne de valeur nationale. Le dialogueur («chatbot») cherche à faire participer des acteurs tout au long de la chaîne de valeur avec lesquels les méthodes d'enquête traditionnelles ne permettent pas toujours d'entrer en contact. Les utilisateurs signalent des déficits effectifs en matière de SST et repèrent des informations sur les processus opérationnels ou les modèles d'entreprise dans la chaîne de valeur ciblée, qui peuvent être utilisées comme un système d'alerte précoce pour détecter des risques en matière de SST. Les données pourront ensuite être utilisées pour élaborer une approche stratégique de promotion de la conformité et de renforcement de la sécurité et de la santé.



Le portail pour la conformité stratégique (SCPportal) @ OIT

- **Renforcer de manière durable les capacités des fonctionnaires de l'inspection du travail:** Les inspecteurs du travail sont des agents du progrès social. Mais, en raison d'une formation inadaptée ou insuffisante, nombre d'entre eux n'ont pas la capacité d'exercer leurs fonctions de base. De ce fait, ils manquent de confiance en eux pour mener des inspections appropriées, fournir des conseils juridiques et techniques aux employeurs et aux travailleurs, prendre des mesures appropriées en cas de violations de la législation du travail, et imposer des sanctions. Grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de formation adaptés au contexte local, auxquels sont pleinement associés les services d'inspection du travail, l'OIT contribue à renforcer les capacités des inspecteurs du travail en mettant à jour leurs connaissances et leurs compétences d'une manière générale.

Soutenir les collaborations innovantes entre services d'inspection du travail

L'OIT facilite les échanges entre les services d'inspection du travail de pays en développement et de pays industrialisés, en encadrant des visites d'étude, très appréciées par l'ensemble des participants. Un voyage d'étude dans l'île française voisine de la Guadeloupe a permis aux inspecteurs du travail **haïtiens** de bénéficier de l'expérience des services d'inspection du travail français en matière de méthodologie d'inspection et de gestion du processus entourant les visites d'inspection, en ce qui concerne notamment la préparation et le suivi. Suite à cette première visite, les autorités haïtiennes et françaises ont poursuivi leur coopération, qui a abouti à la mise en place d'une formation de formateurs destinée aux cadres du [ministère des Affaires sociales et du Travail](#) ainsi qu'à des inspecteurs haïtiens et français préalablement sélectionnés.

Sur la base de cette expérience fructueuse, une [collaboration inédite entre La Réunion \(France\) et Madagascar](#) a été mise en place, ce qui a permis aux inspecteurs du travail malgaches de se familiariser avec un système d'inspection du travail pleinement opérationnel, de comprendre plus clairement en quoi consistent leur rôle et leurs pouvoirs, d'apprendre à mieux préparer les visites d'inspection, et d'identifier les partenaires avec lesquels collaborer pour améliorer le respect de la législation du travail. Dans ces deux exemples – Haïti et Madagascar –, les inspecteurs ayant bénéficié de ces échanges sont désormais à même de dispenser une formation à leurs collègues.

- **Renforcer la coopération et la collaboration transfrontalières entre les services d'inspection du travail au niveau régional** est essentiel pour accroître l'efficacité des différents systèmes nationaux confrontés aux mêmes défis. A titre d'exemple, l'OIT contribue à renforcer les capacités institutionnelles et les connaissances comparées des services d'inspection du travail dans les Balkans occidentaux pour les aider à lutter contre le travail non déclaré et à promouvoir des conditions décentes en matière de sécurité et de santé au travail (SST) dans le secteur de la construction. À cette fin, plusieurs échanges d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que des campagnes d'inspection communes ont été organisés dans la région, en s'appuyant sur les mêmes principes directeurs et les mêmes supports.
- **Étendre l'inspection du travail à l'économie informelle:** L'économie informelle englobe plus de la moitié de la main-d'œuvre mondiale et plus de 90 pour cent des micro et petites entreprises dans le monde, qui sont essentiellement concentrées dans les pays nouvellement industrialisés. Dans ces pays, la protection fournie par les systèmes de réglementation ne s'applique pas nécessairement en droit et dans la pratique aux unités ni aux travailleurs de l'économie informelle; les ressources limitées des organes chargés de faire appliquer la loi, conjuguées avec les défis particuliers que pose l'économie informelle, peuvent aussi conduire les gouvernements à concentrer leurs efforts sur les entreprises formelles. Pour remédier à cela, l'OIT a mis au point un [guide pratique fondé sur des méthodes participatives](#), afin d'élargir l'application de la législation du travail et de protéger ainsi tous les travailleurs de l'économie informelle. Le guide et les méthodes participatives ont ensuite été intégrés dans un [projet régional africain](#) portant sur la formalisation de l'économie informelle au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Togo et en Tunisie.

- **Promouvoir une meilleure coordination entre les services d'inspection du travail et d'autres institutions, y compris les autorités judiciaires:** Les projets de l'OIT encouragent un mode d'assistance technique plus global, qui traite de manière intégrée les problèmes de capacité des services d'inspection du travail et des institutions publiques connexes. Sur la base d'expériences fructueuses, les projets de l'OIT encouragent la participation active des juges et des juristes en vue de garantir l'application effective de la législation du travail. Une approche participative est utilisée pour élaborer des principes directeurs et des manuels de formation, garantissant ainsi leur pertinence contextuelle pour les autorités judiciaires. Cette approche globale peut encore être élargie en promouvant les échanges d'expériences entre les juges et les inspecteurs ou entre les juges et les juristes.

Complémentarité effective entre les tribunaux et les services d'inspection du travail

Dans plusieurs pays, l'appui fourni par les projets de l'OIT s'est traduit par un renforcement de la collaboration entre ces institutions. En [Géorgie](#), des programmes de formation ont été organisés à l'attention des juges par l'OIT et l'École supérieure de la magistrature, qui ont eu pour effet d'accroître le nombre de décisions de justice invoquant les normes internationales du travail. En [Serbie](#), des ateliers d'apprentissage réciproque ont permis l'élaboration de notes techniques à l'intention des juges assorties de recommandations sur la façon d'améliorer l'efficacité de l'administration du travail et de l'autorité judiciaire pour dissuader le travail non déclaré. En [Colombie](#), des outils spécifiques ont été mis au point pour aider les juges à réviser les recours administratifs concernant les sanctions imposées par les inspecteurs du travail dans le cas de relations de travail ambiguës ou déguisées. Le Conseil d'État (Consejo del Estado) a eu recours à une interprétation juridique en se fondant sur ces outils pour confirmer la première sanction jamais prononcée (1,1 millions de dollars É.-U.) en vertu de la loi. En Éthiopie, les services d'inspection du travail ont tenu une série de réunions avec des juges pour élaborer conjointement des documents d'orientation et un ensemble de mesures afin d'accélérer le traitement des cas de non-exécution en vertu de la législation nationale du travail.



Formation d'inspecteurs dans l'industrie forestière en Ukraine @ OIT



Une visite d'inspection dans une usine de confection @ OIT / Thomas Freteur

- **Établir des relations constructives et positives avec les partenaires sociaux:** Les partenaires sociaux ont un rôle déterminant à jouer dans l'instauration d'une culture de la conformité sur le lieu de travail. Dans le cadre des projets, l'OIT vise à mieux faire comprendre aux employeurs et aux travailleurs à quel point la conformité des lieux de travail avec la législation du travail est nécessaire pour garantir des conditions de travail décentes, mais aussi dans quelle mesure elle peut conduire à un accroissement de la productivité. En particulier, les organisations de travailleurs peuvent y contribuer activement en déposant des plaintes, en représentant les travailleurs et en collaborant avec les services d'inspection du travail lors d'enquêtes. Les projets encouragent aussi les organisations d'employeurs à s'engager, à fournir aux entreprises une formation sur leurs responsabilités légales et les politiques efficaces de mise en conformité des lieux de travail.

Les partenaires sociaux contribuent à la mise en place de systèmes d'inspection du travail efficaces

En **Colombie**, former les travailleurs à l'utilisation des outils d'inspection du travail les a aidés à prendre une part active à la lutte contre les relations de travail ambiguës et déguisées, ce qui a abouti à la formalisation de certains secteurs de l'économie (huile de palme, travail portuaire, industries extractives). Aux **Philippines**, des programmes de formation des formateurs ont permis de renforcer les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs, ce qui a facilité leur participation active aux visites d'inspection du travail et renforcé la promotion de la conformité des lieux de travail avec la législation du travail. En **Tanzanie**, les services d'inspection du travail ont entrepris de dialoguer directement avec les syndicats à l'échelle régionale ainsi qu'aux niveaux des districts et des lieux de travail, afin d'aider les inspecteurs dans leurs visites.



Activité de planification stratégique pour la conformité dans le secteur agricole aux Philippines @OIT

- **Établir de nouveaux partenariats avec les institutions des Nations Unies pour traiter des questions de conformité :** Le respect de la législation du travail suscite un intérêt croissant au-delà des acteurs traditionnels, aux niveaux tant national qu'international. De récentes expériences menées dans le cadre des projets montrent qu'il est possible de renforcer les activités de coordination avec d'autres institutions des Nations Unies, ce qui permet de reconnaître l'importance qu'il y a à réglementer les relations, conditions et conflits du travail, et de contribuer aux objectifs de l'[Agenda du travail décent](#).

► L'OIT fournit une assistance technique aux pays dans le cadre de projets de coopération pour le développement

L'assistance technique est fournie aux pays dans le cadre d'une multitude d'interventions, en fonction des besoins spécifiques des institutions, et compte tenu de la diversité des systèmes juridiques et administratifs. Depuis 2015,

LABADMIN/OSH soutient la mise en œuvre de projets axés sur la promotion du respect de la législation du travail dans plus de 24 pays répartis sur quatre continents, en particulier dans le cadre du programme phare [Sécurité + Santé pour Tous](#).

Sécurité + Santé pour Tous: un programme mondial de l'OIT pour un changement positif

**SAFETY
+ HEALTH
FOR ALL**

Avec son objectif d'améliorer la sécurité et la santé des travailleurs partout dans le monde en mettant l'accent sur la prévention, ce programme phare de l'OIT mobilise les institutions gouvernementales, les organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que d'autres acteurs clés pour mettre en œuvre des interventions stratégiques à l'échelle de l'entreprise ainsi qu'aux niveaux sectoriel, national et mondial. Pour faire face aux besoins spécifiques mis en évidence par les mandants, la priorité est accordée aux pays à revenu faible ou intermédiaire, aux secteurs à haut risque, aux problèmes de SST récurrents et émergents ainsi qu'aux travailleurs susceptibles de se trouver en situation vulnérable. Le programme s'intéresse aux difficultés et aux besoins particuliers des micro, petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux problèmes de SST auxquels sont confrontées les entreprises faisant parties de chaînes d'approvisionnement.

Le recueil de bonnes pratiques de l'OIT intitulé [Construire une culture du respect du droit sur les lieux de travail au moyen de la coopération au développement](#) présente onze pratiques fructueuses, tirées de plusieurs projets de l'OIT, qui visent à instaurer une culture de la conformité dans le cadre de la coopération pour le développement. Des projets menés au **Bangladesh**, en **Colombie**, en **Géorgie**, en **Haïti** et aux **Philippines** se sont révélés particulièrement concluants, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de pratiques efficaces et innovantes destinées à améliorer les procédures de travail,

à former les inspecteurs du travail et le corps judiciaire, et à promouvoir le dialogue social. Ces bonnes pratiques ont guidé la conception de projets ultérieurs, en particulier ceux financés par le ministère du Travail des Etats-Unis qui ont été lancés cette année en **Arménie**, en **République démocratique du Congo**, au **Kenya**, en **Indonésie** et aux **Philippines**. Il n'en reste pas moins que des efforts supplémentaires doivent être déployés pour garantir une protection appropriée des droits des travailleurs partout dans le monde.



Inspecteurs du travail sur un chantier à Madagascar @ OIT

Nous contacter

**Organisation internationale du Travail
Service de l'administration du travail,
de l'inspection du travail et de la sécurité
et de la santé au travail**

Route des Morillons, 4
Genève, Suisse
CH-1211
T: +41 (0) 22 799 6715

E: labadmin-osh@ilo.org
Website : www.ilo.org/labadmin-osh